

L'UTILISATION DU CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ PAR DES TRAVAILLEURS INSCRITS À LA FORMATION EN ALPHABÉTISATION DE LIRE ET ÉCRIRE

« FORMATION DE BASE EN FRANÇAIS : LECTURE - ÉCRITURE - COMMUNICATION - CALCUL »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012

Pour TOUT Lire et Écrire (Wallonie et Bruxelles)

Le module de formation de Lire et Écrire, intitulé « Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul », a été admis en 2003 au titre de formation professionnelle, ouvrant le droit au Congé éducation payé (CEP). Cette formation est dispensée par les Régionales de Lire et Écrire en Wallonie, ainsi que par les Locales de Lire et Écrire Bruxelles. Le présent rapport donne une vision quantitative de l'utilisation du CEP dans les modules de formation dispensés par les Régionales wallonnes et les Locales bruxelloises de Lire et Écrire, et met en lumière des éléments d'analyse d'ordre qualitatif.

EN 2011 - 2012, 25 TRAVAILLEURS ONT BÉNÉFICIÉ DU CEP DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION EN ALPHABÉTISATION CHEZ LIRE ET ÉCRIRE.

Les données ont été récoltées à partir de la consultation des formateurs qui ont des personnes bénéficiant du CEP dans leur groupe de formation, et à partir d'interviews personnalisées avec les apprenants sous CEP, menées soit par les personnes d'accueil, soit par les formateurs.

I. DONNEES ADMINISTRATIVES

Lire et Écrire en Wallonie
Rue Saint-Nicolas, 2
B-5000 Namur

Personne de contact :
Aurélie Storme
aurelie.storme@lire-et-ecrire.be
081 24 25 05

Formation :

N° d'agrément : F61905

Intitulé de la formation : Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul

II. DONNEES CONCERNANT LES MODULES DE FORMATION ET LES PARTICIPANTS

Le tableau suivant donne un aperçu des formations suivies par les 25 bénéficiaires du CEP en 2011-2012.

Lieu de formation	Intitulé du module de formation	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures total	Nombre de personnes inscrites	Nombre de participants bénéficiant du CEP
Lire et Écrire Charleroi-Sud-Hainaut	« Alpha-travailleurs soir »	5	145	13	1
	« Alphabétisation écrite Fontaine-l'évêque »	9	261	14	1
Lire et Écrire Hainaut occidental	« Alpha Mouscron »	6	216	14	1
	« Alpha Ath soir »	4,5	157,3	6	2
Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme	« Ateliers du Monceau »	4 (une semaine/2)	231	8	8
Lire et Écrire Luxembourg	« Virton Alpha »	6	138	14	2
	« Bertrix Alpha »	6	119,5	14	1
	« Arlon Alpha »	4	125,5	24	1
	« Vielsalm Alpha »	6	177	10	2

	« Athus Alpha »	6	135	9	1
	« Florenville Alpha »	6	72	8	1
Lire et Écrire Namur	« CLE : Calculer, Lire et Écrire »	7	203	7	1
Lire et Écrire Verviers	« Alpha travailleurs »	4	94	6	1
	« Soir »	4	116	25	1
Lire et Écrire Bruxelles Nord-Est	« Alphabétisation lecture - écriture »	9	297	20	1
Total :				185	25

La formation en alphabétisation de Lire et Écrire concerne toute personne de plus de 18 ans qui ne possède pas les compétences correspondant au Certificat d'Etude de Base (CEB)¹. Les 25 personnes qui ont suivi la formation en 2011-2012 grâce au dispositif du CEP présentent les caractéristiques suivantes :

Sexe des personnes sous CEP à Lire et Écrire en 2011-2012	
Hommes	19
Femmes	6

Niveau scolaire des personnes sous CEP à Lire et Écrire en 2011-2012	
Sans diplôme	22
CEB	1
Supérieur au CEB	2

Horaire de travail des personnes sous CEP à Lire et Écrire en 2011-2012	
Temps plein	20
Temps partiel	5

Moment de suivi de la formation par les personnes sous CEP à Lire et Écrire en 2011-2012	
Sur le temps de travail	17
Hors temps de travail	6
Partiellement sur le temps de travail	2

Secteurs d'activité des personnes sous CEP à Lire et Écrire en 2011-2012	
Industriel / construction	11
Transformation du bois	5
Titres services	2
Services aux particuliers et entreprises (asbl)	2
Boulangerie	1
Agriculture	1
Edition / imprimerie	1
Enseignement et formation	1
Inconnu	1

¹ Donc y compris les personnes qui ont obtenu un diplôme égal ou supérieur au CEB sans pour autant en maîtriser les compétences.

III. EVALUATION DE LA FORMATION

1. Caractéristiques et impacts des modules de formation Lire et Écrire auxquels ont participé des travailleurs sous CEP

Objectifs généraux

Les modules de la « formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul » visent avant tout l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. Concrètement, ils permettent aux apprenants d'acquérir les outils du langage (écrit et oral) et du calcul, afin de :

- favoriser leur autonomie, renforcer leur compréhension et maîtrise de leurs environnements social et professionnel ;
- développer leur polyvalence ;
- préciser leur positionnement par rapport à leur environnement ;
- leur faire prendre conscience de leurs droits au sein de l'entreprise ;
- leur donner le goût d'investir d'autres secteurs de formation ;
- les maintenir à l'emploi et/ou favoriser une montée en qualification professionnelle.

La formation ne fait pas l'objet de contraintes en termes de niveau à atteindre en fin de module : Lire et Écrire favorise en effet une approche qui consiste à définir les objectifs de formation en concertation avec les apprenants, sur base de leurs motivations propres et de leur rythme d'apprentissage, dans la perspective d'un contrat de formation plus égalitaire. Cela permet de rencontrer au mieux les besoins et envies réels des principales personnes concernées, et de leur donner davantage d'emprise sur le processus d'apprentissage. Ce sont de plus les apprenants eux-mêmes qui évaluent la formation qu'ils ont suivie, selon une méthode d'auto-évaluation.

Impacts rapportés par les apprenants sous CEP

Les apprenants travailleurs ont mentionné dans leurs évaluations l'acquisition de compétences et connaissances générales, applicables non seulement dans leur travail, mais aussi utiles dans le cadre de leur vie privée : confiance en soi, plus grande autonomie, meilleure capacité à s'exprimer oralement et par écrit, meilleure capacité de lecture, accès aux loisirs (lectures, activités culturelles), suivi de la scolarité des enfants, etc.

En plus de cela, les apprenants notent un impact positif des formations sur leur travail et leur évolution au sein de l'entreprise, notamment en termes de :

- autonomie et assurance ;
- capacité à comprendre ses droits dans l'entreprise ;
- capacité à comprendre les consignes, les règles de travail ;
- capacité à rédiger de petites notes de travail, à contribuer au journal de l'entreprise ;
- capacité à soutenir les collègues dans le travail administratif ;
- capacité à compléter des documents administratifs liés au travail.

Enfin, certains travailleurs notent des impacts directement liés au fait qu'ils suivent la formation grâce au CEP. Cela apporte en effet, aux yeux de ces travailleurs et souvent aux yeux de leurs collègues et employeurs, une légitimité par rapport à leur souhait de suivre cette formation, et une valorisation des efforts qu'ils déploient dans ce cadre. Cela rend par ailleurs les travailleurs plus confiants dans le cadre de leurs relations avec leurs employeur et collègues. Les témoignages suivants peuvent être relevés par rapport à ces dimensions :

« Mon supérieur me questionne presque tous les mois pour voir comment se passent mes cours, il s'intéresse à moi ! »

« J'avais peur avant de commencer mais maintenant, même si c'est difficile, je vais continuer tant que le patron est d'accord »

« Le fait qu'on me félicite pour mes progrès m'aide. Je me sens enfin un peu à l'aise quand je dois faire les notes quand je reviens des chantiers à l'extérieur »

« Je me bats plus pour mes droits depuis que j'ai eu le CEP »

2. Le CEP - évaluation

Notons tout d'abord que le nombre de personnes ayant eu recours au CEP ces dernières années est allé croissant, pour atteindre en 2011-2012 le nombre le plus élevé depuis que la formation de Lire et Écrire y ouvre le droit.

Tableau : Nombre d'apprenants bénéficiant du CEP au sein de la formation de Lire et Écrire, selon les années

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'apprenants sous CEP :	14	10	5	4	10	18	25

Les personnes ayant bénéficié du CEP en 2011-2012 expliquent avoir été informées de cette possibilité par différentes sources :

- Certaines ont entendu parler du CEP dans leur entourage familial ou dans leurs cercles d'amis / collègues.

« Un homme qui travaille avec moi allait au cours de français avec le congé éducation et j'ai demandé pour venir aussi »

- D'autres ont été encouragés par leur employeur ou par leur représentant syndical à y avoir recours afin de pouvoir suivre la formation de Lire et Écrire.

« Ma chef d'équipe m'a demandé de suivre des cours de français pour m'aider dans mon travail et j'étais un peu vexée, mais je me suis sentie obligée et je ne regrette pas du tout. Ma chef et mon patron m'ont déjà félicitée pour mes progrès et j'en suis très fière »

« Mon représentant syndical m'a dit que je pouvais aller au cours de français pendant mes heures de travail et j'ai tout de suite été d'accord »

- Plusieurs d'entre eux, enfin, ont été informés par Lire et Écrire.

« C'est l'ASBL Lire et Écrire qui m'a expliqué ce qu'était le CEP. Je venais au cours du soir déjà depuis un an. J'en ai parlé à mon patron qui a accepté et ainsi je viens une après-midi en plus du cours du soir. »

Lire et Écrire continue de promouvoir une meilleure information des apprenants concernant l'existence et les avantages de ce dispositif. Elle les informe directement via ses formateurs ou agents de guidance, et elle poursuit par ailleurs ses efforts pour développer des partenariats avec les entreprises et représentants syndicaux et les sensibiliser à la problématique de l'illettrisme au travail et aux possibilités qu'offrent le CEP par rapport à cela.

Les avantages du CEP

Pour l'ensemble des participants, le principal avantage du dispositif CEP est qu'il permet de suivre une formation sans perte de salaire, pendant leur temps de travail avec aménagement de leur horaire, ou en dehors mais avec un système de récupération des heures supplémentaires passées en formation. Sans ce dispositif, les apprenants affirment en effet ne pas disposer du temps et des moyens financiers nécessaires pour suivre une formation en plus de leur travail, pour la plupart à temps plein. Des raisons organisationnelles (mobilité, garde d'enfant, autres raisons familiales) les en empêchent, ainsi que la fatigue souvent liée à la pénibilité du travail. De plus, s'agissant de travailleurs souvent précarisés, le maintien de la rémunération est un élément déterminant dans leur choix de suivre une telle formation. Le CEP permet ainsi de dégager le temps nécessaire pour se consacrer pleinement à la formation, sans que cela n'implique un coût.

Par ailleurs, plusieurs apprenants rapportent que leur employeur les soutient dans leur démarche de formation dans le cadre du CEP, en tenant compte des horaires de formation pour aménager leur charge de travail tout en maintenant leur salaire. Le caractère formel du dispositif du CEP amène sans doute les employeurs à être en effet plus enclins à valoriser et encourager la formation en alpha suivie dans ce

cadre. Leur soutien, la relation de confiance qui s'établit, et la flexibilité qui en découle contribuent à rendre le cadre de formation plus serein pour les travailleurs en formation, qui craignent souvent d'être mal vus ou même de perdre leur emploi s'ils suivent la formation en alpha.

Témoignages concernant les avantages liés au CEP :

- « Je suis payée en venant en formation. C'est en journée, pendant mes heures de travail. »
- « Je ne serais pas venue si j'avais dû prendre des congés et le soir je suis trop fatigué »
- « Je ne peux pas me permettre de perdre des sous et donc en ayant le congé éducation, je peux faire ça sur mes heures de travail »
- « Ma chef d'équipe et le patron m'ont déjà félicité et ça m'a fait beaucoup plaisir »
- « Même si j'avais plus droit au congé éducation, je continuerais, car j'aime apprendre des nouvelles choses. Mais c'est vrai que si mon patron me paye mes heures c'est plus facile »
- « J'ai trouvé un travail en atelier protégé et ils ont bien voulu que je fasse la formation pendant les heures de travail car en fin de journée je suis trop fatiguée pour réfléchir »
- « Cela me permet de continuer la formation pour apprendre. Je suis payé comme si j'allais travailler. »
- « Plus de temps pour apprendre, j'ai une demi-journée en plus du cours du soir. Je garde mon salaire. C'est bien car c'est en journée. »

Les freins / difficultés

Le nombre de travailleurs ayant recours au CEP pour suivre la formation en alpha de Lire et Écrire reste limité par rapport au nombre d'apprenants travailleurs qui pourraient en bénéficier. Cela s'explique par diverses raisons, notamment :

- la honte de révéler ses difficultés de lecture et d'écriture dans l'entreprise - l'alphabétisation reste un tabou dans notre société, ayant pour conséquence l'émergence de sentiments de culpabilité parmi les personnes rencontrant de telles difficultés, et la crainte de faire l'objet de moqueries, d'une stigmatisation ;
- la crainte des réactions de l'employeur - beaucoup de personnes ont peur de révéler une difficulté par peur de perdre leur emploi ;
- la crainte des réactions des collègues - comme le temps de travail de l'apprenant est aménagé, celui-ci craint parfois des réactions de jalousie ou d'injustice de la part de collègues ;
- le fait que certaines personnes estiment que leur demande de formation est liée à leur vie privée, et qu'il n'est donc pas légitime d'utiliser le temps de travail pour suivre une formation.

Par ailleurs, les freins / difficultés suivant(e)s sont également mentionnés par les apprenants qui suivent la formation dans le cadre du CEP :

Les complexités administratives liées à l'obtention du CEP sont notamment relevées : les démarches pour obtenir le CEP peuvent en effet être relativement longues et les documents administratifs à remplir peuvent représenter un frein pour des personnes qui ont des difficultés de lecture et d'écriture.

De plus, le CEP couvre un trop petit volume horaire (120 h maximum) par rapport au temps de l'alphabétisation. Apprendre à lire et écrire, à calculer nécessite beaucoup d'investissement et plus de temps qu'une formation traditionnelle. Au-delà des apprentissages linguistiques, c'est en effet également un processus de reconstruction de l'estime de soi et de restauration identitaire qui est mené dans le cadre d'une formation d'alphabétisation, processus parfois long mais nécessaire à l'appropriation de savoirs.

Enfin, même lorsqu'il y a un accord avec l'employeur pour bénéficier du CEP, celui-ci exerce parfois certaines formes de pression sur le travailleur pour qu'il considère la formation secondaire par rapport aux tâches qui lui incombent dans le cadre du travail.

En conclusion, nous réaffirmons l'importance du CEP comme outil de reconnaissance du droit des travailleurs à la formation continue et procurant un cadre formel qui leur permette d'exercer ce droit. Pour les travailleurs en difficultés de lecture et d'écriture, il constitue une opportunité de suivre une formation leur permettant de se maintenir dans l'emploi ou de suivre d'autres formations qualifiantes, et de maîtriser davantage leur environnement professionnel par une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs au sein de l'entreprise. Le CEP est donc un outil à préserver, à étendre et à promouvoir.



L'utilisation de ce dispositif restant encore très marginale parmi les travailleurs en situation d'illettrisme, il est crucial de renforcer l'information qui est diffusée concernant son existence et ses avantages, tout en poursuivant un travail de « dé-stigmatisation » et d'information concernant l'illettrisme auprès des différents acteurs de l'entreprise - travailleurs, employeurs et syndicats.